



GEMENG
PARC HOUSEN

KlimaPakt EUROPEAN
ENERGY
AWARD
Meng Gemeng engagiert sich

**Demande
Règlement de circulation temporaire**

Coordonnées du demandeur

Nom et prénom / Dénomination de la société ou du club :	
Personne de contact :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	

Coordonnées de la société exécutant les travaux

(En cas où le demandeur est la société exécutant les travaux, il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique)

Dénomination de la société :	
Personne de contact :	
Adresse :	
Téléphone :	
Email :	

Lieu d'application du règlement

Village :	
Numéro de maison / indication exacte :	de
	à
Dénomination de la rue / route :	

Durée du règlement

du __/__/20__ __: __heures	à __/__/20__ __: __heures
-------------------------------	------------------------------

Motif du règlement

-Description exacte du motif : travaux routiers (nouvelle couche roulante, raccordement, tranchée...), échafaudage, grue, fête, manifestation etc.

Veillez cocher la case correspondante :

Fermeture totale :	<input type="checkbox"/>	Fermeture partielle (une bande) :	<input type="checkbox"/>	Signaux colorés lumineux (feux tricolores):	<input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---	--------------------------

Instructions

Veillez ajouter à votre demande un plan de situation indiquant clairement les limites de votre chantier respectivement les rues/routes touchées par votre demande. (<https://www.geoportail.lu/fr/>)

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de nous retourner ce formulaire par courrier ou par mail (technique@hosingen.lu) avec le plan de situation au moins 3 jours ouvrables avant le début des travaux.

Si le demandeur est une personne privée ou un club, il y a la possibilité de contacter Monsieur Hermes, sous le numéro 621135626 ou par mail ralph.hermes@hosingen.lu en cas de besoin des panneaux de signalisation ou de signaux colorés lumineux (suivant disponibilité).

Les entrepreneurs sont entièrement responsables pour garantir la sécurité de leur chantier. Le chantier doit être indiqué sur place au moyen des signaux routiers prévus par les dispositions légales régissant la matière.

Date de la demande : _././20_

Signature/Cachet :

Case réservée à l'Administration Communale de Parc Hosingen

RCT (<72 heures)		RCTU (>72 heures)	
Date prochain réunion du CC			
RCTU nécessitant approbation par le CC		RCTU sans approbation par le CC	
Route Nationale		Chemin repris en agglomération + voirie communale	
Accord préalable (au vote du CC) du ministre des transports et du ministre des travaux publics		Consultation préalable (au vote du CC) de la commission de circulation de l'Etat	
Approbation du ministre des transports et du ministre de l'intérieur		Autre :	